



## VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN |

Pôle municipal de Kerdroual  
Direction des services techniques  
Service animation du territoire

### **Aides de la ville en faveur des associations plœmeuroises - Année 2025 -**

#### **Pôle municipal de Kerdroual – direction des services techniques – 10 rue Gustave Eiffel**

⇒ **Pauline NICOL ROBIC** – assistante administrative

☎ : 02 97 86 40 00 ou 02 97 86 40 35

✉ : relais.associatif@ploemeur.net

#### **Service animation du territoire**

⇒ **Philippe LE GLEUT** – responsable

⇒ **Mikaël ROUILLE** – responsable adjoint

- Accueil
- Conseils comptables, techniques, en assurance, etc...
- Conseils à la création d'une association - rédaction des statuts
- Aide administrative et technique aux projets
- Aide aux actions de communication
- Contacts et actions en partenariat avec la municipalité
- Plannings des salles Ninnoch, Soleil d'automne, Viviers Collet, Le Cruguellic, du Fort-Bloqué, Maison des Ploemeurois via le portail planitech : <https://reservations-ploemeur.jesplan.fr>
- Gestion des demandes de matériel

**Les bureaux du service animation du territoire sont ouverts au public  
du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 (et sur rendez-vous l'après-midi)**

#### **Centre Océanis - service programmation culturelle - Bd François Mitterrand**

⇒ **Catherine VUILLAUME**

☎ : 02 97 86 41 05

- Réservation des salles du complexe Océanis (sauf salle Keragan) via le portail planitech : <https://reservations-ploemeur.jesplan.fr>

**Les bureaux des services sport et programmation culturelle sont fermés au public  
le lundi toute la journée et le mercredi après-midi.**

**Important** : toute demande doit être adressée, par écrit, à Monsieur le Maire.



## VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN |

Pôle municipal de Kerdroual  
Direction des services techniques  
Service animation du territoire

### Association : êtes-vous bien assurée ?

#### ASSOCIATION

*(les membres de l'association - dans le cadre de l'activité)*



#### RESPONSABILITE CIVILE

Vous devez être assurés en  
*RESPONSABILITE CIVILE*  
pour couvrir les dommages causés à autrui  
par un membre de votre association.

#### DOMMAGES AUX MEMBRES

(adhèrent à jour de cotisation)

#### LES BIENS PROPRES A L'ASSOCIATION



#### RESPONSABILITE CIVILE

Vous devez être assurés en  
*RESPONSABILITE CIVILE*  
pour couvrir les dommages causés à autrui  
par un bien de l'association.

#### DOMMAGE AUX BIENS

(locaux, appareil photo, ordinateur, etc...)

#### LES BIENS CONFIES A L'ASSOCIATION (*tables, stands, grilles d'exposition, barrières...*)



#### RESPONSABILITE CIVILE

Vous devez être assurés en  
*RESPONSABILITE CIVILE*  
pour couvrir les dommages causés à autrui  
par un bien confié à l'association.

#### DOMMAGE AUX BIENS A LA CHARGE DU PRETEUR

Il se peut que l'assureur du prêteur se  
retourne, ensuite vers votre assureur.

**Dans le cas de biens confiés, il se peut que votre contrat ne garantisse pas « d'origine » le prêt de matériel. Il vous appartient alors de demander à votre assureur une extension de garantie « biens confiés ».**



## VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN |

Pôle municipal de Kerdroual  
Direction des services techniques  
Service animation du territoire

### Liste des salles disponibles pour les associations plœmeuroises

(extrait des dispositions votées en Conseil municipal le 17 décembre 2024)

SALLES	Places assises <sup>(1)</sup>	Places debout	Observation	Location
<b>Salle Soleil d'Automne</b> rue de Kervam ⇒ Réservation via planitech	150	200		Réunion sans restauration : gratuite
<b>Salle municipale du Fort-Bloqué</b> 8 allée des Glycines ⇒ Réservation via planitech	60	100		Réunion avec restauration <sup>(2)</sup> : 63,00 € (hors gratuité annuelle)
<b>Salle Ninnoch</b> rue du Fort-Bloqué ⇒ Réservation via planitech	100	200	Dans les créneaux horaires réservés à la ville de Ploemeur	Réunion - activité payante : 128,00 €
<b>Le Cruguellic - grande salle</b> Lieu-dit Le Cruguellic ⇒ Réservation via planitech	120	200	Priorité est donné aux accueils de loisirs municipaux	Réunion sans restauration : gratuite
<b>Viviers Collet - salle de quartier</b> Port de Kerroch - rue du Port Blanc ⇒ Réservation via Planitech	150	245	190 places en formule conférence.	Réunion avec restauration <sup>(2)</sup> et <sup>(4)</sup> : 63,00 € (hors gratuité annuelle) Réunion - activité payante : 128,00 €
<b>Océanis</b> Bd F. Mitterrand			Accès aux horaires d'ouverture du centre	
<b>Salle de réunion « Le Grazu »</b> ⇒ Réservation via planitech	24	70	1 <sup>er</sup> étage vidéoprojecteur tableau blanc	Gratuite sauf si activité payante
<b>Salle de conférence « Port-Blanc »</b> ⇒ Réservation via planitech	130 <sup>(3)</sup>		1 <sup>er</sup> étage - amphithéâtre vidéoprojecteur sonorisation	Gratuite sauf si activité payante
<b>Salle polyvalente « Keragan »</b>	En fonction de la configuration demandée	Boucle d'assistance audio Matériel audiovisuel sur demande	Gratuite une fois par an hors forfait de fonctionnement. ----- 373,00 € pour les locations suivantes. ----- Forfait de fonctionnement dû : de 250,00 € à 600,00 € en fonction de la durée et de la date de la manifestation. ----- Frais de techniciens en sus en fonction de la prestation demandée (forfait n°1 : 146 € / forfait 2 : 304 € / forfait 3 : 482 €).	

(1) Formule tables + chaises dit formule restaurant.

(3) Formule conférence

(2) Repas chaud, cocktail dinatoire, buffet froid...

(4) Pour la période de mai à octobre

Délibération complète des tarifs votés en conseil municipal : <https://www.ploemeur.com/mairie/les-assemblees/> puis conseil municipal 2024.



## VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN |

Pôle municipal de Kerdroual  
Direction des services techniques  
Service animation du territoire

### Maison des Plœmeurois

Adresse : 5 rue de Cornouaille – 56270 Plœmeur

Coordonnées G.P.S. :

- Latitude : 47.7314
- Longitude : - 3.42526

Wifi

Réservation via planitech

Salles	Places Assises	Observation	Cout de location
<b>Houat</b>	6		Gratuite sauf si activité payante
<b>Molène</b>	8	Tableau blanc	Gratuite sauf si activité payante
<b>Ouessant</b>	18	Vidéoprojecteur Tableau blanc	Gratuite sauf si activité payante
<b>Les Glénan</b>	16	Tableau blanc / Point d'eau	Gratuite sauf si activité payante
<b>Groix</b>	40	Amphi théâtre matériel audiovisuel	Gratuite sauf si activité payante
<b>Belle-Île</b>	70	Salle à plat - multifonctions	Gratuite sauf si activité payante



Pôle municipal de Kerdroual  
Direction des services techniques  
Service animation du territoire

**Conditions de mise à disposition de matériel  
aux associations plœmeuroises**  
**- Année 2025 -**

La ville met gracieusement à la disposition des associations plœmeuroises du matériel permettant l'organisation de manifestations dès lors que celles-ci sont inscrites à l'agenda des rendez-vous de l'année (dit calendrier des fêtes).

**Les modalités de mise à disposition de matériel sont les suivantes :**

- 1) Les documents suivants sont à faire parvenir au service animation du territoire avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année « n » :
  - La convention annuelle de prêt de matériel
  - Une attestation d'assurance précisant que les biens confiés sont couverts par la police d'assurance.
  - Un RIB. Il permettra, au Trésor Public, d'éditer une facture si le matériel n'est pas restitué en totalité ou s'il est détérioré.
- 2) Les demandes de matériel sont à transmettre à l'aide du formulaire dédié au service animation du territoire :
  - Au moins un mois avant la manifestation si celle-ci se déroule en janvier, février, mars, avril, octobre, novembre et décembre
  - Au moins deux mois avant la manifestation si celle-ci se déroule en mai, juillet, aout et septembre.
  - Au plus tard le 1<sup>er</sup> mars si celle-ci se déroule en juin
- 3) Les services municipaux accuseront réception de la demande, par courriel, dans les huit jours suivants. Lorsque plusieurs manifestations ont lieu à la même date, le matériel sera réparti suivant la règle des priorités (voir ci-après).  
Cependant, tout sera mis en œuvre pour répondre à la demande des associations dans la limite du stock de la Ville.
- 4) Avant la manifestation, l'association recevra une confirmation électronique par les services municipaux du matériel mis à sa disposition et des modalités pratiques (jour, heures, etc.) de livraison et de restitution.
- 5) Au besoin, les associations devront assurer les manutentions nécessaires au chargement et déchargement du matériel.
- 6) Les organisateurs de manifestations non inscrites à l'agenda des rendez-vous de l'année recevront un devis avant toute mise à disposition de matériel. Celui-ci devra être retourné signé avant toutes autres démarches.



## VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN |

Pôle municipal de Kerdroual  
Direction des services techniques  
Service animation du territoire

### **Conditions de mise à disposition de matériel aux associations non plœmeuroises pour une manifestation organisée sur le territoire communal** - Année 2025 -

Toutes associations non plœmeuroises sollicitant du matériel auprès de la Ville pour une manifestation se déroulant sur le territoire communal se verra facturer la mise à disposition.

Un devis sera établi et devra être retourné signé avant toutes autres démarches.

### **Forfait électrique** - Année 2025 -

Dès lors qu'un organisateur se connecte au réseau électrique via les bornes « Ville de Ploemeur », il se voit facturer une participation forfaitaire d'un montant de 85,30 €.

### **Prêt de matériel aux associations plœmeuroises - la règle des priorités :**

- Priorité n° 1 : les événements organisés par la ville de Ploemeur
- Priorité n° 2 : les événements organisés en partenariat avec la ville de Ploemeur actés par une convention de partenariat.
- Priorité n° 3 : les événements traditionnels se déroulant toujours le même weekend (exemple : chaque année, le 3<sup>e</sup> dimanche de mai)
- Priorité n° 4 : les événements ouverts au grand public ayant eu lieu le même week-end les années passées et reconduits à la même date.
- Priorité n° 5 : les autres événements ouverts au grand public
- Priorité n° 6 : les événements ouverts à un public restreint (les fêtes de voisins par exemple)
- Priorité n° 7 : événements inscrits au calendrier mais dont les demandes arrivent hors délais.
- Priorité n° 8 : les événements non-inscrits au calendrier des fêtes

Le fait que les organisateurs soient présents à la réunion de présentation des rendez-vous de l'année est également pris en compte.



## VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN |

Pôle municipal de Kerdroual  
Direction des services techniques  
Service animation du territoire

### Matériel mis à disposition - Année 2025 -

#### Matériel audiovisuel

- ⇒ Sonorisation mobile
  - 2 valisettes de sonorisation portable comprenant : 1 micro FIL, 1 micro HF, 1 fiche pour connecter un ordinateur et une enceinte complémentaire.
- ⇒ Vidéo projection
  - 2 vidéoprojecteurs – 2 écrans de projection.

#### Matériel d'exposition

- ⇒ Grilles (2m x 1m)
- N.B. : les panneaux d'exposition du centre Océanis restent à demeure*

#### Matériel festif (extrait)

- ⇒ Tables et bancs (longueur 2 m 20 ou 2 m)
- ⇒ Tables pour appareil de cuisson
- ⇒ Stands montage rapide 9 m<sup>2</sup> (3 m x 3 m)
- ⇒ Podium protocolaire 3 marches pour remise de trophées
- ⇒ Podiums roulants
  - surface 22 m<sup>2</sup> (6 m en façade x 3,70 m en profondeur)
  - surface 48 m<sup>2</sup> (8 m en façade x 6 m en profondeur)
- ⇒ Barrières de police (longueur 2 m)
- ⇒ Chapiteaux 40 m<sup>2</sup> (8 m x 5 m)
- ⇒ Conteneur à ordures ménagères
  - Bleu : 140 l
  - Jaune : 660 l
  - Vert : 140 l
- ⇒ Praticables scéniques (2 m x 1 m)
- ⇒ Rampe d'éclairage de type tube fluo
- ⇒ Rallonges électriques triphasées (longueur 10 m ou 25 m)
- ⇒ Tableaux électriques triphasé

*N.B. : pas de prêt de rallonges électriques monophasées*



## VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN |

Pôle municipal de Kerdroual  
Direction des services techniques  
Service animation du territoire

### **Location de structure démontable – Aide municipale - Année 2025 -**

Une aide est apportée aux associations plœmeuroises louant un chapiteau à l'occasion d'une manifestation ouverte au public, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- manifestation se déroulant dans les secteurs excentrés autres que l'agglomération principale ;
- prise en compte d'une seule location dans l'année ;
- aide plafonnée à 60 % de la dépense sans pouvoir dépasser la somme de 2 500 €.

### **Aide financière plan Vigipirate / agents de sécurité - Année 2025 -**

Une aide financière est apportée aux associations plœmeuroises recrutant des agents de sécurité ou faisant appel à une entreprise de sécurité dans le cadre des contraintes liées au plan Vigipirate sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Animation se déroulant en plein air
- L'aide ne concerne que les agents de sécurité en lien direct avec le contrôle d'accès à la manifestation (dit fan zone)
- Une même association ne peut bénéficier de l'aide qu'une fois par an
- La subvention ne peut pas dépasser 60 % de la dépense
- Plafond fixé à 1 500 €



## Panneaux affichage libre

### ***Ploemeur centre***

- ↳ Rue des Plages – face au n°6
- ↳ Avenue Louis Pasteur
- ↳ Rue du Général de Gaulle – rond-point du Général Koenig
- ↳ Carrefour rue du Fort Bloqué et rue des Celtes
- ↳ Mail République
- ↳ Avenue du Stade (momentanément indisponible)
- ↳ Carrefour rue du Fort Bloqué et rue des Pins (Rd de Ninnoch)
- ↳ Parking centre Océanis
- ↳ Rue de Quéven (entre le rond-point de Quéven et le rond-point de Kerchaton) (momentanément indisponible)

### ***Kerroch***

- ↳ Place Louis Kermabon (momentanément indisponible)

### ***Village de Kervam***

### ***Lomener***

- ↳ Rue de l'Anse du Stole (à proximité de l'entrée du centre de Kerpape)
- ↳ Angle route du Pérello – rue de Belle Ile

### ***Kerbernes***

- ↳ Rue du Moulin du Ter

### ***Le Courégant***

- ↳ Boulevard de l'Atlantique

### ***Fort Bloqué***

- ↳ Boulevard de l'Océan

### ***Kerdiret***

- ↳ Rue Dupuy de Lome (momentanément indisponible)

### ***Le Rhun***

- ↳ Rue des Chasseurs

### ***Village de Kerlir*** (momentanément indisponible)



## VILLE DE PLOEMEUR

## MORBIHAN

Pôle municipal de Kerdroual  
Direction des services techniques  
Service animation du territoire

## CONTACTS

### - Année 2025 -

## Mairie de Plœmeur (tous services) :

☎ : 02 97 86 40 40  
✉ : mairie@ploemeur.net

## Direction des services techniques :

(Accueil ouvert tous les matins du lundi au vendredi sans rendez-vous)

## Service animation du territoire

Philippe LE GLEUT (responsable du service) Mikaël ROUILLÉ (responsable adjoint)

## Service programmation culturelle :

Catherine VUILLAUME  
☎ : 02 97 86 41 05  
✉ : cvuillaume@ploemeur.net

(Accueil fermé le lundi toute la journée et le mercredi après-midi)

## Astreinte services techniques :

**Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire :**

✉ par voie postale à :  
Mairie de Plœmeur  
1 rue des Écoles - CS 10 067  
56 274 Plœmeur Cedex